

Séance du Jeudi 18 septembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 25 septembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h01 et levée à 22h38.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : M. Salih KURT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : S.KURT/M.PERRIN ; J.CHAUVIN/D.GUILLEUX ; B.DIRAND/P. BENOIT ; G. JOBERT/A.MARGUET ; M.COLLETTE/G.BRUCHON ; D.DUMONT/B.LAPOIRE.

Urbanisme - Demande de subventions « aide aux maires bâtisseurs »

Afin de répondre aux enjeux majeurs liés aux crises climatique, énergétique et de préservation de la biodiversité, le Gouvernement déploie des moyens importants pour accélérer la transition écologique dans les territoires, notamment via la création du « fonds vert », pérennisé jusqu'en 2027.

Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat a mis en place, en 2025 un soutien financier intitulé « aide aux maires bâtisseurs » afin d'encourager la réalisation d'opérations de logements (publics ou privés) sans étalement urbain, en particulier dans les communes présentant des besoins en logements ou nécessitant un soutien renforcé à l'aménagement.

La commune de Valdahon fait partie des communes cibles retenues dans le département du Doubs.

Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} avril 2025 et le 30 novembre 2025, situées en zone U d'un PLU, en secteur constructible d'une carte communale ou en dents creuses pour les communes en RNU, et dont la mise en chantier interviendra rapidement après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme (et en tout état de cause avant le 30 juin 2027)

Pour chacune de ces autorisations éligibles, un montant d'aide forfaitaire est attribué à la commune par logement selon les modalités suivantes :

- une aide socle de 1000 à 2000€ par logement ;
- un bonus de 1000 à 1500€ par logement social ;
- un bonus de 1000 à 15000€ par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale.

Ces montants seront modulés en fonction du nombre de dossiers reçus.

La commune de Valdahon a proposé 3 projets susceptibles d'être éligibles à cette aide :

- PC 025 578 25 00007 : création de 11 logements, situés 3 avenue Pierre et Marie Burnez ;
- PC 025 578 25 00018 : création de 3 logements, situés 45 Grande rue ;
- PC 025 578 25 00013 : création de 8 logements, situés 11 rue des Ouèches

Pour un montant prévisionnel de la subvention de 30 800€.

La commission urbanisme réunie le 25 aout 2025 a émis un avis favorable

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Sollicite une subvention au titre de l'aide aux maires bâtisseurs – Fonds vert 2025 pour un montant estimé de 30 800€ ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'État compétents et à signer tous les documents afférents à cette demande.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

